

Copyright Board  
Canada



Commission du droit d'auteur  
Canada

**Date** 1998-12-29

**Référence** Dossier : Retransmission 1998-2000

**Régime** Retransmission de signaux éloignés de radio et de télévision  
*Loi sur le droit d'auteur*, article 66.51

**Commissaires** Michel Héту, c.r.  
M<sup>me</sup> Adrian Burns  
M. Andrew E. Fenus

### **Tarifs provisoires pour la retransmission de signaux éloignés de radio et de télévision en 1999**

#### **Motifs de la décision**

À la demande de la Société de perception de droit d'auteur du Canada, l'Agence des droits des radiodiffuseurs canadiens, l'Association du droit de retransmission canadien et la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, la Commission adopte à titre de tarifs provisoires des droits à verser pour la retransmission de signaux éloignés de radio et de télévision en 1999, le texte joint à la présente décision provisoire. Les tarifs sont semblables à ceux certifiés par la Commission pour l'année 1998, également de façon provisoire.

Les formulaires des annexes B accompagnant les tarifs pour les années 1995 à 1997 continueront de servir aux fins des tarifs provisoires. C'est le formulaire n° 2 pour 1997 qui servira en 1999.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in black ink that reads "Claude Majeau".

Claude Majeau